

La France au XVIIIe siècle : absolutisme et contestation

I La France : une société inégalitaire

1. Une France multiple

Le royaume de France est le **pays le plus peuplé d'Europe** (après la Russie), en 1729, le pays compte 28 millions d'habitants. C'est aussi le royaume le plus vaste d'Europe occidentale, ses frontières extérieures sont proches des frontières actuelles. Mais le **pays manque d'unité**. Les lois ne sont pas les mêmes dans toutes les régions du royaume (poids et mesures différents par exemple). Les impôts ne sont pas identiques sur tout le territoire (c'est le cas de la gabelle, l'impôt sur le sel). **La population est majoritairement rurale** (80%) mais les villes connaissent un véritable essor en particulier les ports qui se développent grâce au commerce transatlantique et au commerce négrier (Nantes et Bordeaux en ont beaucoup profité)

2. Une société d'ordre

Juridiquement, il y a **trois ordres dans la société d'Ancien Régime** : le **Clergé**, la **Noblesse** et le **Tiers Etat**. Les deux premiers ordres jouissent de privilèges importants, ils ne payent pas l'impôt, ils ont accès au charge de la Cour et peuvent devenir officier dans l'armée. **Le Tiers Etat représente 98% de la population** supporte l'essentiel de l'impôt (taille et gabelle surtout) et leur carrière est bloquée dans l'armée.

Mais à l'intérieur même de ces ordres, il existe des barrières sociales presque infranchissables.

- Dans le Clergé, les évêques et archevêques sont tous de haute noblesse (l'archevêque de Tours Fleury est le neveu du Principal Ministre de Louis XV, le cardinal de Fleury), par contre les curés sont pauvres et souvent issus du Tiers Etat.
- Dans la Noblesse, il y a des différences importantes entre les hobereaux, les petits seigneurs de province, souvent pauvres, et les seigneurs de la Cour qui vivent dans l'entourage du Roi à Versailles. Il existe aussi une différence entre **noblesse d'épée** (vieille noblesse) et **noblesse de robe** (bourgeois anoblis par le roi, noblesse récente)
- Le Tiers Etat est aussi très hétérogène. Il y a quelques paysans riches, les laboureurs (ils ont suffisamment d'argent pour avoir un train de labour), mais l'essentiel de la population est composée de journaliers (ils sont payés et embauchés à la journée). Dans les villes, il y a coexistence entre des **bourgeois** souvent riches et des artisans sans le sou.

3. Une société de privilégiés

La société française est extrêmement inégalitaire. Elle repose sur des **privilèges** (des « lois privées »). Certains groupes sociaux sont privilégiés, tels la Noblesse ou le Clergé, mais ces privilèges se retrouvent à tous les niveaux de la société. Des villes ne payent pas l'impôt royal (Tours, Poitiers, Paris ou Lyon par exemple) des régions ne payent pas la gabelle (Bretagne). Cette notion de privilège est fondamentale dans l'Ancien Régime, et contribue à forger la complexité juridique du pays.

II Une société difficile à réformer

1. Une monarchie véritablement absolue ?

Louis XIV est le père de l'absolutisme en France. **Le roi n'est responsable de ses actes que devant Dieu.**

« Dieu établit les rois comme ses ministres et règne par eux sur les peuples. Les princes agissent comme ministres de Dieu et ses lieutenants sur la Terre. [...] Il paraît de sous cela que la personne des rois est sacrée et qu'attenter contre eux est un sacrilège. [...] On doit obéir au prince par principe de religion et de conscience. »

Bossuet, *Politique tirée de l'Ecriture Sainte*, 1677

« C'est en ma seule personne que réside la puissance souveraine : c'est de moi seul que mes cours tiennent leur justice et leur autorité ; c'est la plénitude de cette autorité, qu'elle n'exerce qu'en mon nom, demeure toujours en moi ; c'est en moi seul qu'appartient le pouvoir législatif sans dépendance et sans partage ; l'ordre public émane de moi seul, j'en suis le gardien suprême ; mon peuple n'est qu'un avec moi »

Louis XV, « discours de la Flagellation » prononcé devant le Parlement de Paris, mars 1766

2. Des tentatives de réformes

Louis XVI tente de réformer son pays et demande à **Turgot**, ancien intendant du Limousin, de restaurer les finances du royaume. Mais les réformes suscitent l'opposition de la noblesse. Necker remplace Turgot et multiplie les emprunts. Louis XVI conscient de l'impasse financière du royaume, commence à **admettre l'idée d'un impôt payable par tous**. C'est dans le but de faire accepter cette idée qu'il convoque les **Etats Généraux du Royaume pour mai 1789**. C'est la bourgeoisie qui prend en main la rédaction des **cahiers de doléances** et qui commence à réclamer **l'abolition des privilèges** et la **réforme économique et sociale** du pays.

